GENDARMERIE NATIONALE	PROCÈS -VERBAL	23-2-8)
UNITÉ	RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES.	20-2-3
CODE UNITÉ PROCÈS-VERBAL Nº /197	* 2 *	N°PIÉCE N° FEUILLET
NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE VCLANT NON IDENTIFIE (C.V.N.I.) dans le ciel		
REFERENCES: C.M. No: 3260C/Ma/Gend.T.du 02 Acdt 1968 Annexe 11 0 6 7 0 7		
NOUS SOUSSIGNÉ(S) M , R Gendarme, A.P.J.		
VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale. RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.		
CE JOUR 25 Mars 1981, à 12 heures au bureau de notre Brigade recevons la misite de Monsieur L . L Dt à qui nous déclare avoir vu un objet volant non identifié.		
IDENTITE DE LA PERSONNE ENTEN		Chef de Cuisine à la
mairie de Dt fils de		né le , nationalité
Française. DECLARATION: Le 23 Février vers C6 heures 20°, alors que je quittaismen demici-		
le pour me rendre à mon travail, j'ai observé dans le ciel en direction du nord au 'dessus du faîte de ma maison deux grosses boules lumineuses émettant une lumière 'trés intense, comme la lumiére aveuglante d'un flash. Ces deux boules lumineuses 'sont restées allumées durant plusieurs secondes une première fois. Je me demandais 'ce qui se passait et j'ai été trés surpris. Quelques secondes après ces deux boules 'se sont rallumées durant quelques secondes encore. J'ai aussitét appelé mon épouse 'pour lui montrer ce phénoméne, mais quand elle est sortie nous n'avons plus rien 'vu. Ces deux grosses boules lumineuses ressemblaient à deux gros pheres l'un à c6- 'té de l'autre comme les phares éclairant les stades mais la luminosité était par- 'ticulièrement intense durant le temps qu'elle restait allumées ' ' ' Depuis cette date, j'ignore pour quelle raison j'ai de sérieux problémes 'de santé. Je me sens sans ressort complétement vidé. J'ai de sérieux problémes 'de santé. Je me sens sans ressort complétement vidé. J'ai de sérieux problémes 'de santé. Je me sens sans ressort complétement vidé. J'ai de sérieux problémes 'de santé. Je me sens sans ressort complétement vidé. J'ai de sérieux problémes 'de santé. Je me sens sans ressort complétement vidé. J'ai de sérieux problémes 'de santé. Je me sens sans ressort complétement vidé. J'ai de sérieux problémes 'de santé. Je me sens sans ressort complétement pur l'informer de ce fait le 'matin même et j'ai retéléphoné une nouvelle fois en fin de journée pour savoir si 'd'autres personnes que moi même auraient pu observer ce même phénoméne. Devant la 'réponse négative de vos services, j'avais préféré ne pas rendre publique ma décla- 'ration. C'est en ayant vu sur le journal l' de ce jour n°: 72 en date 'du 25 Mars 1981 que de phénoméne avait été également vu dans le ciel des Emirats 'que je me décide à perter publique ma déclaration car cette chose m'a particuliére- 'ment intrigué. Je ne croyais pas du tout aux C.V.N.I. avant d'avoir vu ce phénomé- 'ne dans le ciel de S.I.		
' ' ' Lecture faite par moi	A le 25 Mars 1981 à : de la déclaration ci-desaus.	FILE CARE AND
'' Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste n'ai rien à 'y changer, à y ajouter ou à y retrancher.		
La Personne entendue	DATE DE CLOTURE	L'A.P.
1 M. le Préfet des	LE 25 Mars 1981	Companie de Bendar
M. le Procureur de la dénéral Commandant la Aérienne à MinistresmessArmées Di Gendarmerie et de la J	rection de la signature(s)	Company te le Perpanar Vid 1981
Nº 656. 4. 2 No. HET CAN ME 1 1 OUNT TO DE	3.0M. EMP. SERV. DU 21.07 1971 CLASS: 33.06	A.U.G.1 8U-1.000 D

---- Mentionnens qu'il est exact que le 23 Février 1981 monsieur

L , nous avait contacté par téléphone à deux reprises pour
neus signaler le fait. L'ayant informé que personne d'autre n'avait confirmé ses dires, il nous avait demandé de s'abstenir de fai
re une déclaration. Effectivement nous avions contacté plusieurs à
habitants de susceptibles de nous fournir quelques renseignements sur cette affaire mais aucune n'avait été témoin des dits
faits.

---- Aprés la déposition de monsieur L , nous avons à nouveau contacté diverses personnes habitant de même que dans les autres communes de notre circonscription et qui travaillent à l'extérieur et se rendant à leur travail trés tôt le matin mais aucune ne n'a pu nous confirmer les dires de monsieur L

---- A ce jour, toutes nos investigations concernant cette affaire sont demeurées infructueuses. Toutefois notre enquête se poursuit et fera en cas de receuil de renseignements positifs l'objet d'un procés-Verbal complémentaire.

Le Gendarme M A.P.J.